



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-316

Ottawa, le 19 novembre 2008

Rawlco Radio Ltd.

Big River et Prince Albert (Saskatchewan)

Demande 2008-1196-0, reçue le 4 septembre 2008

Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-84

26 septembre 2008

CKBI Prince Albert – nouvel émetteur à Big River

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Rawlco Radio Ltd. en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio AM commerciale de langue anglaise CKBI Prince Albert afin d'exploiter un émetteur FM à Big River (Saskatchewan).
2. Le nouvel émetteur sera exploité à 92,5 MHz (canal 223A) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 1 200 watts.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
1. Le ministère de l'Industrie (le Ministère) a fait savoir au Conseil que, tout en considérant *a priori* cette demande comme acceptable sur le plan technique, il doit s'assurer, avant d'émettre un certificat de radiodiffusion, que les paramètres techniques proposés n'occasionnent pas de brouillage inacceptable pour les services aéronautiques NAV/COM.
2. Le Conseil rappelle à la titulaire qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que sur confirmation du Ministère que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.
4. L'émetteur doit être en exploitation le plus tôt possible et, quoi qu'il en soit, au cours des 24 mois suivant la date de la présente décision, à moins qu'une demande de prorogation ne soit approuvée par le Conseil avant le 19 novembre 2010. Afin de permettre le traitement d'une telle demande en temps utile, celle-ci devrait être soumise par écrit au moins 60 jours avant cette date.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.